




CHALLENGE EUROPEEN DE REGULARITE 2010

REGLEMENT

ORGANISATEUR

A.E.V. : (Pt : Jean-Pierre Di Rosa) 
St Martin Vésubie - FRANCE

Organise dans le cadre des Rallyes de Régularité pour Voitures Historiques,
Un Challenge commun aux épreuves énumérées à la page 3, appelé :

"Challenge Européen de Régularité"

(Dans le texte ci-dessous désigné par le sigle : C.E.R.)

Le règlement est établi pour une année par L'ORGANISATEUR, si des modifications s'avèrent nécessaire, un ou des additifs seront publiés.

En cas de force majeure. L'ORGANISATEUR se réserve le droit de modifier en cours d'année certains points du règlement, particulièrement en ce qui concerne le coefficient d'une épreuve et/ou le nombre d'épreuves retenues dans le C.E.R.

SECRETARIAT: Giorgio Gotta : <giorgio.gotta@alice.it>
GOTTA Giorgio- 13 Piazza Peyron. 10143 TURIN -Italie. Tel 0039 33580580

Direction : Auto d'Epoque de la Vésubie 11 rue du grand pin.

Email : jp.dirosa@numericable.fr - Site Internet : www.autovesubie.org

Challenge Européen de Régularité - Règlement 2010

ART.1 - Adhésion au C.E.R.

L'adhésion d'un *organisateur d'épreuve historique* et/ou d'un *concurrent* au C.E.R. est de la seule et unique compétence de L'ORGANISATEUR.

Cette adhésion entraîne automatiquement pour le demandeur l'obligation de respecter le présent règlement **en tous points**, sauf stipulation légale en vigueur dans le pays concerné par l'épreuve.

Un calendrier sera établi par le secrétariat du C.E.R. en début janvier 2010, et communiqué à toutes les parties concernées. Toutefois, chaque organisateur ayant déjà été inscrit au C.E.R. bénéficiera de l'antériorité de la date déposée pour son épreuve, il n'y aura jamais deux épreuves du C.E.R. à la même date.

Les organisateurs s'engagent à faire figurer dans les différents documents de leurs épreuves le logo et l'adresse Internet du C.E.R. ; et à donner un maximum de publicité au C.E.R. à travers les journaux et les médias les plus représentatifs de l'épreuve disputée dans leurs pays respectifs.

ART. 2 - INSCRIPTION AU C.E.R.

2.1 Organisateur

Pour intégrer le C.E.R. les organisateurs devront compléter le bulletin d'adhésion pour l'inscription de chacune de leur épreuve (cf. annexe 1) et le retourner au secrétariat accompagné du règlement selon les modalités décrites, ces fonds servent à la promotion du C.E.R.

D'autre part, lors de la remise des récompenses, chaque organisateur offrira un engagement gratuit à son épreuve se déroulant l'année suivante (*hors hébergement*). Les demandes d'inscription au C.E.R. devront parvenir à l'adresse du secrétariat :

AEV secrétariat CER

JP Di Rosa, 11 rue du Grand Pin, 06100, Nice

Et ce avant la troisième épreuve.

Les organisateurs de chaque épreuve s'engagent à communiquer dans les 8 jours suivants l'épreuve au secrétariat du C.E.R. :

- 1) la liste des engagés,
- 2) la liste des autorisés à prendre le départ,
- 3) la liste des partants,
- 4) la liste des abandons avec le motif de l'abandon
- 5) le classement détaillé avec les justificatifs des épreuves courues.

2.2 Concurrents

Pour être inscrit au C.E.R. les concurrents devront compléter le bulletin d'inscription (cf. annexe 2) et le retourner au secrétariat. Pour confirmation de l'engagement l'équipage recevra 2 autocollants à installer sur chaque aile ou portière avant de la voiture.

L'ORGANISATEUR se réserve le droit de refuser un engagement sans avoir à donner de motif.

Art. 3 - GESTION : Pour l'ensemble des participants

Les règlements peuvent être fait soit :

- par chèque bancaire à l'ordre de : AEV CER

Et envoyé à l'adresse ci-contre →

- par virement bancaire au compte ci-dessous

Auto d'Epoque de la Vésubie

M. J.P. DI ROSA (Président de A.E.V.)

10 Ave du Grand Pin

06100 NICE

N° de compte international - International Banking Account Number (IBAN)

FR76 1910 6006 3143 5166 6095 419

Domiciliation - Bank Identification code (BIC) AGRIFRPP891

SECRETARIAT: Giorgio Gotta : <giorgio.gotta@alice.it>

GOTTA Giorgio- 13 Piazza Peyron. 10143 TURIN -Italie. Tel 0039 33580580

Direction : Auto d'Epoque de la Vésubie 11 rue du grand pin.

Email : jp.dirosa@numericable.fr - Site Internet : www.autovesubie.org

Challenge Européen de Régularité - Règlement 2010

ART. 4 - ÉPREUVES ELIGIBLES EN 2010 (sauf cas de force majeure en cours d'année)

Nbr	Nom de l'épreuve	Lieu	Pays	Dates	Coéf
1	Rallye d'Hivern Alex ROMANI	Andorre (Pté d'Andorre)	Espagne	9 et 10 Janvier ☎ +34 938.458.630 ☎ +34 938.458.544	2
2	Costa Brava Historic Alex ROMANI	Lloret del Mar	Espagne	du 12,13et 14 Mars ☎ +34 938.458.630 ☎ +34 938.458.544	3
3	4^{ème} Ronde Cévenole Classic Serge RECOLIN	Le Vigan	France	24 et 25 avril ☎ +33 467.813.572 ☎ +33 467.813.572	2
4	Sestriere Storico Giorgio MORRE	Turin	Italie	19 et 21 juin ☎ +39.011.327.20.40 ☎ +39.011.327.20.77	2
5	Ronde de St Martin Vésubie J.P. DI ROSA	St Martin Vésubie	France	du 25 au 27 juin ☎ +33 672.710.311 ☎ +33 489.920.597	3
6	Belgium C.E.R. Historic José LAREPPE	Namur	Belgique	21 et 22 août ☎ +32.857.115.68 ☎ +32.85.71.43.17	2
7	Cévennes GT2i Classic Serge RECOLIN	Ganges	France	13 et 14 novembre ☎ +33 467.813.572 ☎ +33 467.813.572	2
8	Ronde de Rasteau Jacques GAUTHIER	Vaison La Romaine	France	du 27 au 28 novembre ☎ +33 490.461.212 ☎ +33 666.089.569	2

SECRETARIAT: Giorgio Gotta : <giorgio.gotta@alice.it>
GOTTA Giorgio- 13 Piazza Peyron. 10143 TURIN -Italie. Tel 0039 33580580

Direction : Auto d'Epoque de la Vésubie 11 rue du grand pin.

Email : jp.dirosa@numericable .fr - Site Internet : www.autovesubie.org

Challenge Européen de Régularité - Règlement 2010

ART. 5 - CONCURRENTS ET VOITURES ADMISES :

Tous les conducteurs titulaires d'un permis de conduire valide dans la C.E.E., dont le véhicule est immatriculé conformément à la législation de son pays de résidence et normalement assuré.

Les voitures dont la date de fabrication est stipulée dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Suivant la législation du pays organisateur et le règlement particulier des épreuves la Licence "Régularité Nationale" (ou Internationale) ou "Amatoriale" pourra être demandée.

Par contre dans le cadre des rallyes organisés sous l'égide de la FFVE et/ou de la FIVA en France, aucune licence ne sera demandée ; la carte FIVA pourra être demandée conformément aux directives de 2007.

ART. 6 - CLASSEMENT :

Les points de "Classement" sont attribués aux Pilotes et Copilotes selon le tableau ci-dessous avec un coefficient correspondant à la durée de l'épreuve : 1 pour 1 jour, 2 pour 2 jours et 3 pour 3 jours. (Pour que 1 jour soit validé il faut que les concurrents effectuent au moins trois épreuves de régularité.)

6.1 Au classement général de l'épreuve concernée pour les 50 premiers.

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	500	11	280	21	95	31	35	41	10
2	475	12	260	22	90	32	30	42	9
3	450	13	240	23	85	33	27	43	8
4	425	14	220	24	80	34	23	44	7
5	400	15	200	25	75	35	19	45	6
6	380	16	180	26	70	36	15	46	5
7	360	17	160	27	65	37	14	47	4
8	340	18	140	28	60	38	13	48	3
9	320	19	120	29	55	39	12	49	2
10	300	20	100	30	50	40	11	50	1

Trophée féminin : un trophée pour équipage exclusivement féminin fera l'objet d'un classement en fin d'année sur la même base d'attribution des points. Les récompenses ne sont pas cumulables.

6.2 **Pour être classé** au C.E.R, les concurrents doivent participer au moins à **4** des épreuves retenues pour l'année en cours, et à au moins une épreuve dans chaque pays, seuls les 4 (quatre) meilleurs résultats seront retenus dans le classement général. A l'exception d'un organisateur dans son propre pays (Exemple : la Belgique, ne comporte qu'une épreuve au C.E.R., son organisateur, également concurrent, sera dispensé de la participation dans son propre pays) **Toutefois pour tenir encore une fois compte de la conjoncture économique un Joker pour une non participation dans un pays pourra être pris en compte après examen par l'Organisateur sans que cela puisse donner lieu à réclamation. de toute façon le concurrent devra avoir fait au moins 4 épreuves.**

SECRETARIAT: Giorgio Gotta : <giorgio.gotta@alice.it>
GOTTA Giorgio- 13 Piazza Peyron. 10143 TURIN -Italie. Tel 0039 33580580

Direction : Auto d'Epoque de la Vésubie 11 rue du grand pin.

Email : jp.dirosa@numericable.fr - Site Internet : www.autovesubie.org

Challenge Européen de Régularité - Règlement 2010

- 6.3 **Ex œquo** : en cas d'ex œquo, c'est les résultats de la ronde Historique de St Martin qui servira à départager les concurrents et ensuite du Sestrierestorico.

ART. 7 - PARTICULARITE :

7.1 Généralité :

Les épreuves sont soumises à la réglementation applicable dans le pays concerné.

Un "Relation Concurrent" devra être désigné par l'organisateur de l'épreuve, il servira de trait d'union entre les organisateurs de la manifestation et les concurrents.

7.2 Hébergement durant l'épreuve :

Si l'hébergement est compris dans le prix de l'engagement, les organisateurs devront préciser la nature des prestations offertes et proposer un tarif hors hébergement aux concurrents.

7.3 Appareillage embarqué :

Dans le C.E.R. tous les appareils sont autorisés, sauf ceux interdits dans le règlement particulier de chaque épreuve.

7.4 Parcours :

Il doit faire l'objet d'un livre de route "**fléché - métré**" si possible de même type pour toutes les épreuves,

Une dérogation pourra être accordée après examen du Livre de Route par le secrétariat du C.E.R.

Il devra être tracé sur des routes asphaltées à l'exclusion de toutes routes en terre, sauf garantie de l'organisateur que la moyenne imposée sur ces tronçons est facile à respecter et les routes non cassantes pour les véhicules non préparés pour la terre.

7.5 Contrôle Horaire :

Le but de l'épreuve est : "LA REGULARITE" et non une course contre la montre pour rattraper un retard qui amènerait les participants à dépasser la moyenne autorisée par la réglementation.

En conséquence, chaque organisateur devra tout mettre en œuvre pour éviter ce genre de situation.

Des pénalités peuvent être prévues en cas de dépassement de l'heure idéale au C.H.

7.6 Zone de Régularité :

Pour l'ensemble des épreuves du C.E.R. les emplacements des contrôles secrets doivent être disposés de la manière suivante :

Aucun contrôle dans les 3 km suivant le départ de la Zone de Régularité.

Aucun contrôle dans une agglomération, ni à moins de 300 m de l'entrée, ni à moins de 1000m de la sortie d'un village ou d'un lieu-dit. (*Le village ou le lieu-dit commence au panneau officiel sur lequel figure le nom du lieu traversé*)

Les Zones de Régularité seront matérialisé de la manière définie dans le règlement particulier de chaque épreuve.

**SECRETARIAT: Giorgio Gotta : <giorgio.gotta@alice.it>
GOTTA Giorgio- 13 Piazza Peyron. 10143 TURIN -Italie. Tel 0039 33580580**

Direction : Auto d'Epoque de la Vésubie 11 rue du grand pin.

Email : jp.dirosa@numericable.fr - Site Internet : www.autovesubie.org

Challenge Européen de Régularité - Règlement 2010

7.7 Observateur :

Dans chaque épreuve un "Observateur du C.E.R." désigné par L'ORGANISATEUR pourra être présent, le secrétariat du C.E.R. en informera l'Organisateur de l'épreuve qui le prendra totalement en charge.

Par contre, s'il effectue l'épreuve en tant que concurrent l'hébergement restera à sa charge.

Il fera un compte rendu du déroulement de l'épreuve à L'ORGANISATEUR, un double de ce rapport sera porté à la connaissance de l'organisateur de l'épreuve.

Si trop de dysfonctionnements apparaissent dans ce rapport, L'ORGANISATEUR après 3 mois durant lesquels seront examinés les points non satisfaisants avec le responsable de l'épreuve, décidera de conserver ou non l'épreuve dans le C.E.R. pour l'année suivante.

ART. 8 - RÉCLAMATION :

Aucune réclamation ne sera admise concernant les épreuves du C.E.R. Chaque épreuve étant placée sous la responsabilité de son propre organisateur.

Toutefois, seules des erreurs dûment constatées dans le classement du C.E.R. selon les éléments fournis par chaque organisateur d'épreuve pourront être suivies d'effet.

ART. 9 RÉCOMPENSES :

Le Pilote et le Copilote Vainqueur du C.E.R. auront respectivement les titres de :

"Meilleur Pilote de régularité Européen"

Et de :

"Meilleur Copilote de régularité Européen"

D'autre part la première femme Pilote classée aura le titre de :

"Meilleur Pilote Féminine de Régularité Européenne".

Seront primés les (X) premiers du classement final par différents lots, entre autres : des engagements gratuits hors hôtellerie aux futures épreuves du C.E.R. (le nombre d'engagement est fonction des épreuves inscrites au C.E.R. dans l'année en cours et reconduites l'année suivantes. (Exemple année Y 9 épreuves, année suivante Z 10 épreuves dont 3 nouvelles, seuls 6 engagements seront attribués)

Le palmarès du CER aura lieu à Nice au mois de Décembre 2010

SECRETARIAT: Giorgio Gotta : <giorgio.gotta@alice.it>
GOTTA Giorgio- 13 Piazza Peyron. 10143 TURIN -Italie. Tel 0039 33580580

Direction : Auto d'Epoque de la Vésubie 11 rue du grand pin.

Email : jp.dirosa@numericable.fr - Site Internet : www.autovesubie.org

Challenge Européen de Régularité - Règlement 2010



ART. 10 -

ANNEXE 1

Bulletin d'engagement Organisateur au C.E.R. 2010

EPREUVE :

Nom :

Date :

Nombre de jour : Nombre d'étape :

Nombre de Secteur de Régularité

Distance totale : ___ ___ km, dont ___ ___ km de secteur de régularité

Club organisateur :

Adresse :

.....

Code postal :

Téléphone : Fax :

Email : Site Internet :

Président : Tel :

Responsable classement : Tel :

Système de classement :

Je soussigné M.Président du Club.....

Reconnaît avoir pris connaissance du règlement du C.E.R. 2010 et de le respecter lors du déroulement de l'épreuve ci-dessus désignée.

Le présent bulletin est à retourner à :

Auto d'Epoque de la Vésubie - Gestion C.E.R.

SECRETARIAT: Giorgio Gotta : <giorgio.gotta@alice.it>

GOTTA Giorgio- 13 Piazza Peyron. 10143 TURIN -Italie.

Soit accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de :

"Auto d'Epoque de la Vésubie - C.E.R." d'un montant de 250,00 €.

Soit accompagné du justificatif du virement bancaire au compte ci-dessous

N° de compte international - International Banking Account Number (IBAN)	
FR76 1910 6006 3143 5166 6095 419	
Domiciliation - Bank Identification code (BIC)	AGRIFRPP891

Date et signature :

SECRETARIAT: Giorgio Gotta : <giorgio.gotta@alice.it>

GOTTA Giorgio- 13 Piazza Peyron. 10143 TURIN -Italie. Tel 0039 33580580

Direction : Auto d'Epoque de la Vésubie 11 rue du grand pin.

Email : jp.dirosa@numericable.fr - Site Internet : www.autovesubie.org

Challenge Européen de Régularité - Règlement 2010

Bulletin d'engagement **EQUIPAGE** au C.E.R. 2010

ANNEXE 2

<i>Coordonnées</i>	Pilote	Copilote
Nom		
Prénom		
Date naissance		
Adresse 1		
Adresse 2		
Code postal		
Ville		
Pays		
Téléphone fixe		
Téléphone GSM		
Fax		
Email		
Permis de conduire		
Date d'obtention		
Lieu de délivrance		
Ecurie/Club/Team		
Nom et adresse		

Je soussigné M.....

Reconnait avoir pris connaissance du règlement du C.E.R. 2010 et de le respecter lors du déroulement de chacune des épreuves ou nous seront inscrit.

Le présent bulletin est à retourner à :

Auto d'Epoque de la Vésubie - Gestion C.E.R.

SECRETARIAT: Giorgio Gotta : <giorgio.gotta@alice.it>

GOTTA Giorgio- 13 Piazza Peyron. 10143 TURIN -Italie.

Tel 0039 3358058007

SECRETARIAT: Giorgio Gotta : <giorgio.gotta@alice.it>
GOTTA Giorgio- 13 Piazza Peyron. 10143 TURIN -Italie. Tel 0039 33580580

Direction : Auto d'Epoque de la Vésubie 11 rue du grand pin.

Email : jp.dirosa@numericable.fr - Site Internet : www.autovesubie.org